Fiches-labels

Le label Ecogarantie pour des cosmétiques bio

Ecogarantie est un label belge pour les produits bio transformés. On le trouve sur les cosmétiques, les produits d’entretien, le sel marin et les désodorisants.

Les critères de ce label sont surtout environnementaux, mais touchent également à la santé humaine, aux travailleurs et travailleuses ainsi qu’au bien-être animal. Ce n’est néanmoins pas le plus exigeant, comme détaillé dans cette analyse.

L’avis d’écoconso

Ecogarantie cosmétiques est un label belge fiable, qui correspond actuellement à un entre-deux (au niveau des exigences) entre « Cosmos organic » et « Cosmos Natural ». Les produits naturels doivent tous être d’origine biologique si possible.

Celui-ci autorise néanmoins certains procédés chimiques non autorisés dans d’autres labels tels que les traitements UV, la décoloration… Et ce label n’est ni végétarien ni végan.

Ce label est apposé sur de nombreux produits de grandes marques d’hygiène et de cosmétiques naturelles, disponibles surtout dans les magasins spécialisés mais que l’on commence à trouver également dans certains supermarchés.

Résumé des critères

Le label Ecogarantie cosmétiques contient divers critères :

- des critères liés à la teneur en **ingrédients naturels** des produits (exclusion de nombreuses substances synthétiques et potentiellement problématiques pour la santé et/ou l’environnement).
- des critères **environnementaux** (extraction des matières premières, gestion des déchets).
- des critères **sociaux** (droits fondamentaux).
- des critères liés au **bien-être animal** (tests, ingrédients).

Le cahier des charges contient des critères qui s’appliquent sur tout le cycle de vie des produits : de l’extraction respectueuse des matières premières à la fin de vie (biodégradabilité, gestion des déchets…).

Produits concernés

On peut trouver ce label sur des produits cosmétiques et d’hygiène. Sont concernés les cosmétiques permanents (crèmes et lotions qui restent sur la peau après application), les cosmétiques décoratifs (dont l’objectif est d’améliorer la beauté personnelle : maquillage, vernis, teintures), les cosmétiques à rincer après application (shampoings et gels douches), les cosmétiques pour l’hygiène buccale.

Portée du label

Ce label contient :

- des critères **environnementaux** : **oui**

- des critères **sociaux** : **oui**
- des critères liés à la **santé** : **oui**
- des critères liés au **bien-être animal** : **oui**

Les critères du label s’appliquent à la fabrications des produits cosmétiques et d’hygiène.

Critères du label

Voici les principales garanties apportées par le label Ecogarantie cosmétiques :

- Des ingrédients végétaux 100% issus de l’**agriculture bio** (si disponibles) dont la traçabilité est assurée. Autorise quelques ingrédients et procédés de fabrication qui ne peuvent être substitués par des alternatives écologiques (sous forme de liste positive).
- Une production de **matériaux moins polluants** : priorité aux transformations physiques, ingrédients minéraux non traités aux rayons gamma ou X (irradiation), non modifiés et dont l’exploitation cause peu de pollution. Pas ou peu d’émissions de COV (composés organiques volatiles).
- Des ingrédients **biodégradables** et des procédés de fabrication qui fournissent des molécules facilement biodégradables et respectent les substances actives naturelles.
- **Interdiction** des parfums, colorants synthétiques, ingrédients pétrochimiques et dérivés du pétrole, des OGM, EDTA[1], silicones, microplastiques et nanoparticules, formaldéhyde, produits à base d’ammonium, produits persistants non dégradables, ingrédients présents sur les listes d’espèces menacées, substances classées "Extrêmement préoccupantes” (SVHC) selon REACH[2]....
- **Composés synthétiques, conservateurs et colorants** strictement identifiés et dans des quantités très limitées : ils ne sont autorisés que s’il n’existe pas de substituts écologiques satisfaisants.
- **Transformation** des matières premières végétales, animales ou minérales par des procédés écologiques (procédés chimiques interdits).
- **Faible consommation** de l’énergie, de l’eau, des transports, biodégradabilité maximale (emballages recyclables, compostables ou réutilisables). Interdiction de certaines matières pour les emballages, notamment les plastiques (PVC et polystyrène expansé).

- Respect des normes sociales et des **droits humains**, politique de justice sociale dans l’entreprise de plus de 10 employé·es (égalité et non-discrimination). Recommandation de prix équitables.

- Interdiction de tester les produits finis sur les **animaux** et quantités limitées pour les ingrédients animaux (fiel de bœuf, cire d’abeille, lait, lanoline…).

Lien vers les critères / le référentiel en ligne

Voir les critères référencés sur le site d’Ecogarantie.

Gestion du label

Ecogarantie est un label belge et privé, créé à l’initiative de Probila-Unitrab. Des normes applicables à la production d’articles écologiques ont été fixées en collaboration avec des entreprises et des groupements de consommateurs de secteurs différents. Ces normes sont transcrites dans le Cahier des charges Ecogarantie et elles sont sujettes à modification en fonction des progrès de la recherche et du développement.

Contrôle

Un contrôle indépendant est réalisé par des organismes agréés pour la certification de l’agriculture biologique : Tüv Nord Integra, Certisys, Quality Partner.

Lien vers le catalogue de produits labellisés

Le catalogue de produits est disponible sur le site d'Ecogarantie.

Site

Site d'Ecogarantie.

Voir aussi

- Ce label est également présent en Produits d’entretien.

- A quels labels reconnaît-on un cosmétique écologique ?

- Où trouver des cosmétiques naturels faits en Belgique ?

- Made in Belgium : où acheter un produit fait en Belgique ?

---

[1] Le calcium disodique EDTA est utilisé dans de nombreux produits alimentaires,

cosmétiques et industriels, en raison de ses propriétés de conservation et de stabilisation. Source : génialsanté.com.

[2] REACH est le règlement de l'UE qui concerne l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Source : europa.eu

---

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL:
https://www.ecoconso.be/content/le-label-ecogarantie-pour-des-cosmetiques-bio